

Une inscription à la section montagne ASCEAGR (licence [FFME](#)) c'est : une inscription à l'ASCEA-GR générale (gestion et assurances) **et** une inscription à la section montagne au minimum (fournie la licence [FFME](#)). L'adhésion vous donne accès à toutes les [sorties de la section montagne](#) et ainsi que [celles de la FFME](#).

L'adhérent peut souscrire à l'option suivante : « **Mur du lycée Michelet à Arpajon** ».

Vous pouvez nous donner les documents d'inscriptions par courrier papier, lors d'une séance d'essai en septembre, ou au forum des associations.

Documents à fournir pour l'inscription :

Inscription minimale :

- Une [fiche d'inscription ASCEA-GR générale \(formulaire\)](#) ; et
 - Le chèque du montant correspondant à l'ordre de « ASCEA-GR ».
- Une fiche d'inscription ASCEAGR – montagne ([formulaire](#)) ; et
 - Le chèque du montant correspondant à l'ordre de « ASCEAGR Section Montagne ».
- Le « Bulletin n°1 » rempli et signé de la notice d'assurance FFME ([document](#)).
- Un certificat médical, 2 possibilités :
 - Première licence ou Alpinisme pratiqué au-dessus de 2500m : Fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication aux sports statutaires de la fédération établi par le docteur (exemple de [certificat type FFME](#)) indiquant la pratique **en compétition** (nécessaire pour l'accès à certaines sorties et séances).
 - Renouvellement de la licence 2016-2017 sans pratique de l'alpinisme au-dessus de 2500m : Le [questionnaire de santé](#) est à compléter chez vous. Si toutes vos réponses sont négatives, l'inscription est ne nécessite pas de nouveau certificat médical. Si l'une des réponses est positive vous devrez fournir un nouveau certificat médical.

+Option Mur du lycée Michelet à Arpajon :

- Ajouter le montant correspondant à votre chèque d'inscription « ASCEAGR Section Montagne ».

Note : les agents CEA et leurs ayant droits bénéficient d'une participation sur le montant des options.